



Procès-verbal du conseil d'administration du 16 juin 2022

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 16 juin 2022 à Rome.
La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (12) :

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par M. Pascal GOSSELIN ;
M. Thierry BERTHET, Directeur de recherche au CNRS, UMR 7317 Laboratoire d'économie et de sociologie du travail ;
Mme Fabienne BLAISE, Professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation auprès du recteur de la région académique Grand Est ;
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Panthéon-Sorbonne ;
Mme Pauline CUZEL, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" ;
M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ ;
M. Christian MASSET, Ambassadeur de France en Italie (procuration à M. Pascal GOSSELIN) ;
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR ;
M. Pierre SAVY, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR.

Membres absents excusés (2) :

M. Massimo OSANNA, Professeur à l'Università degli Studi "Federico II" de Naples, Directeur général des Musées au Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo ;
M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par Mme Sabine EFFOSSE.

Assistaient également à la séance :

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications à l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;
Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
Mme Laura PETTINAROLI, directrice des études à l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Budget rectificatif 1-2022 ;
4. Demande de remise gracieuse ;
5. Point sur le plan d'action égalité professionnelle et lutte contre les discriminations ;
6. Rapport d'activité 2021 ;
7. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
8. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice de l'EFR fait tout d'abord état des mouvements de personnels. La fin du mandat de l'actuel directeur des études pour le Moyen Âge (Pierre Savy) a abouti à une série d'entretiens le 8 juin 2022 en vue de pourvoir le poste au 1^{er} septembre 2022. Vivien Prigent a été proposé par la commission composée du président du conseil scientifique, D. Mantovani, de F. Ronconi, B. Marin, L. Pettinaroli et P. Garcia. Byzantiniste, V. Prigent présente un remarquable dossier scientifique, accompagné d'un intérêt certain pour l'archéologie ; sa spécialité permettra une alternance entre Haut Moyen Âge et Bas Moyen Âge (domaine de l'actuel directeur des études). V. Prigent possède un bon réseau en Méditerranée et une expérience de l'administration ; il a également un profil international, avec notamment une expérience à la Maison française d'Oxford de 2016 à 2019. Cette proposition de nomination a été approuvée en conseil scientifique du 16 juin.

La directrice de l'EFR annonce par ailleurs le départ à la retraite de G. Chieco, magasinier de bibliothèque, au 31 mai 2022. Concernant le service des publications, F. Aceto, assistante à mi-temps, a quitté son poste fin mai 2022. Enfin, un recrutement sur fonctions support, à mi-temps, au Centre Jean Bérard est en cours.

Concernant les membres scientifiques de troisième année, une membre a été nommée sur un poste de maître de conférences à l'université Paris VIII et une autre sera affectée sur le poste de chargée de recherche CNRS à l'EFR. Pour les années antérieures, C. Mabboux (sortie 2020) sera affectée sur un poste de maître de conférences à l'université Paris VIII ; S. Plutniak (sortie 2019) a été recruté au CNRS (chargé de recherche) ; S. Maudet (sortie 2019), S. Duval (sortie 2014) et T. Tanase (sortie 2011) ont été recrutés comme maîtres de conférences respectivement dans les universités du Mans, de Clermont-Ferrand et de Paris 1. Les autres membres ayant quitté l'EFR avant 2022 poursuivent leurs parcours sur des contrats postdoctoraux ou dans le secondaire. On constate un allongement du temps entre la sortie de l'EFR et la stabilisation sur un emploi dans l'ESR.

Un besoin nouveau a été identifié au regard de l'activité scientifique des sections : un chargé de coordination et de valorisation de la recherche, pour la coordination des activités transversales, le montage et le suivi des programmes sur ressources fléchées et des conventions de partenariat scientifique, la recherche de mécénat, ainsi que pour l'accompagnement des activités liées au cent cinquantième de l'EFR. Ce recrutement sera d'abord effectué sur une période de deux ans, à l'issue de laquelle un bilan sera effectué pour considérer l'éventuelle consolidation du poste, en fonction des ressources de l'établissement. Au niveau du réseau des EFE, un besoin en personnel a été identifié

sur le volet numérique ; un ingénieur développeur en soutien des missions de l'ingénieur transition numérique basé à Paris (B. Morandièrè), en particulier pour mener à bien le projet de plateforme commune de données, réalisée sous l'égide de l'École française d'Athènes (Archimago).

Le second point d'information concerne les travaux immobiliers, et notamment le chantier de rénovation du palais Farnèse en cours (d'une durée totale prévue de 4 ans). La première phase de travaux a entraîné la fermeture, par tranche, de certaines salles de lecture de la bibliothèque situées au 3^e étage. La directrice de l'EFR remercie la responsable de la bibliothèque et son service pour leur mobilisation et leur réactivité face à des situations parfois imprévues. L'été 2022 marquera la fin de la première phase, qui devrait ouvrir une période plus calme en ce qui concerne les perturbations sur les activités de la bibliothèque. Un travail de valorisation du patrimoine est mené de concert avec l'ambassade (mise en valeur des mobiliers et des vestiges antiques des sous-sols, récolements pour une collection graphique, ouverture d'un carnet de recherche « Farnèse 150 », entre autres). Par ailleurs, le réaménagement de l'accueil de place Navone est en cours, après celui de la bibliothèque. Enfin, le laboratoire d'archéologie est désormais réaménagé place Navone.

Le troisième point d'information concerne le renouvellement du contrat collectif national (CCNL) auquel les grilles de rémunération du personnel local sont adossées (fonction publique italienne), la précédente revalorisation datant de 2019. Les régularisations de salaire pour la période échue se monteront à 300 000 euros environ. Il convient de prévoir également l'augmentation du coût de la masse salariale pour le futur, du fait des nouvelles rémunérations. Les ministères italiens accompagnent leurs administrations dans ces revalorisations. La directrice de l'EFR sollicitera l'agent comptable de l'EFR pour établir une note demandant un accompagnement de la tutelle sur ces augmentations. Pour les revalorisations depuis 2019, un prélèvement dans le fonds de roulement sera effectué. L'accompagnement du ministère concerne donc les charges pour le futur. Le représentant du ministère prend note de cette augmentation et indique qu'un éventuel complément de subvention pourrait intervenir en fin d'année civile. La directrice de l'EFR demande si, dans l'avenir, il faudrait provisionner ces charges ou prélever le moment venu dans le fonds de roulement, ces augmentations étant imprévisibles dans le temps et quant aux montants. Elle se félicite toutefois du confort que ces augmentations apporteront au personnel, dans un contexte de renchérissement de la vie quotidienne.

Le quatrième point d'information concerne le projet de réforme des indemnités de résidence à l'étranger, lié à la révision du décret de 1969. Le 15 mars 2022, au cours d'une brève réunion avec la tutelle, les propositions des directeurs des EFE ont été écartées. À la suite de cette réunion, les directeurs ont adressé une lettre à la ministre demandant à être reçus. Ils considèrent que les conséquences de l'abaissement global des groupes ont été mal appréciées et que la référence à la grille du CNRS n'est pas appropriée puisqu'aucun des postes fonctionnels des EFR ne trouve son équivalent dans les unités sous tutelle du CNRS à l'étranger. Par ailleurs, comme demandé par les directeurs, le ministère a rédigé une lettre explicative à l'attention des personnels sur le projet de réforme en cours, qui a été transmise par les directeurs. Ceux-ci vont renouveler leur demande d'être reçus par le directeur de cabinet de la ministre.

3. Budget rectificatif 1-2022

Au budget initial 2022, un déficit de 258 728 euros avait été enregistré, du fait de l'augmentation des dépenses de gardiennage, de l'augmentation de la masse salariale et du report de certaines dépenses pour lesquelles une recette avait été encaissée en 2021, comme la subvention pour les accueils en délégation par exemple. Par ailleurs le compte financier 2021 avait montré un résultat excédentaire de près de 370 000 euros du fait du versement d'un complément de subvention de 400 000 euros en fin d'année. Une partie de cette subvention, soit 200 000 euros, est reconduite sur les exercices suivants. Le budget rectificatif n° 1 enregistre cette recette nouvelle ce qui permet de réduire ce

déficit à un montant de 165 172 euros. Le tableau des emplois est inchangé. Le tableau n° 2 présente les autorisations budgétaires avec une augmentation de 324 100 euros en crédits de paiement et 417 656 euros en recettes.

Les dépenses :

Les crédits de paiement augmentent également du fait de l'augmentation de la facture énergétique, des frais liés à l'accueil de chercheurs et du report de crédits de paiement de 2021 (72 000 euros dont 31 000 en investissement). On enregistre par ailleurs des crédits nouveaux à la suite de financements (de l'Agence nationale de la recherche notamment). Dans le détail par destination de dépenses, la bibliothèque enregistre une augmentation de 7 500 euros de dépenses de personnel, 20 300 euros de crédit de paiement en fonctionnement dont 5 500 euros pour une prestation externe (soutien au rangement de livres pour pallier une absence d'un personnel). Pour la diffusion des savoirs, on enregistre 1 500 euros au bénéfice de l'université de Lorraine et 29 000 euros en dépenses de fonctionnement. La formation enregistre une augmentation des dépenses de 31 900 euros. À noter le transfert de la gestion de l'attribution des contrats doctoraux aux EFE à compter de 2022 : désormais, les EFE reverseront la subvention pour le contrat doctoral directement auprès de l'université de rattachement du doctorant, sur la base d'un versement par le ministère.

La fonction immobilière a observé une augmentation des dépenses des factures énergétiques. Les autres dépenses concernent la restauration du tapis du salon rouge du palais Farnèse.

Pour la recherche, on enregistre 126 900 euros de dépenses, dont 75 000 euros pour l'accueil de chercheurs (35 000 pour les chercheurs résidents et 40 000 euros pour les chercheurs en délégation).

Pour ce qui concerne les ressources fléchées, on enregistre 26 000 euros de dépenses de personnel nouvelles pour le programme *Processetti* et l'ouverture de 3 500 euros en dépenses d'investissement pour l'ANR *Globalvat*.

Les recettes :

Le budget rectificatif prend en compte la notification définitive du montant de subvention comprenant le soclage d'une partie du complément de subvention de charge pour service public, versé en fin d'année 2021, d'un montant de 200 000 euros. À cela s'ajoute 70 000 euros versés pour l'exécution du plan SHS (délégations) et 10 649 euros pour la gestion du reversement des frais de contrat doctoral auprès de l'université de rattachement du doctorant (voir supra). Les autres financements publics progressent de 57 750 euros, dont 5 000 euros du Fonds Arpamed, 5 000 euros de l'Abes et le solde du programme Marie Curie de F. Bièvre-Perrin pour un montant de 2 800 euros. À noter également une augmentation des ressources fléchées pour un montant de 79 257 euros provenant du transfert de recettes de l'École française d'Athènes à l'École française de Rome dans le cadre du projet ANR *Processetti* et d'un complément de subvention pour le projet ANR *Globalvat*.

Équilibre financier. Compte de résultat. Situation patrimoniale.

Le résultat prévisionnel qui présentait un déficit de 348 973 euros au budget initial est ramené à 272 924 euros au budget rectificatif n° 1. Les charges progressent de 289 600 euros tandis que les produits augmentent de 365 649 euros. Cette évolution est moins importante que pour les recettes budgétaires, en raison de l'encaissement en 2022 d'ordres de recettes émis en 2021 et ne figurant donc pas dans les produits de 2022. Par ailleurs, les recettes fléchées génèrent également un décalage puisque sont comptabilisés en produits (qu'ils soient encaissés ou non) les montants correspondants aux dépenses réalisées sur ces programmes.

L'amélioration du résultat comptable permet à l'École de dégager une petite capacité d'autofinancement et de réduire le prélèvement sur fonds de roulement à 253 224 euros.

S. Sur s'interroge sur le fondement du vote du budget initial en déficit. La directrice de l'EFR répond que la cellule d'analyse financière avait été alertée en amont de ce déficit, en réunion préparatoire au conseil d'administration, et que cette dernière a donné son accord pour un vote en déficit. L'agent comptable de l'EFR complète le propos en indiquant que le problème de fond est celui de la soutenabilité budgétaire : les recettes de fonctionnement ne couvrent plus les dépenses correspondantes. La directrice précise que le budget 2021 également voté en déficit a finalement débouché sur un compte financier excédentaire, du fait de la limitation des activités en 2021, des recrutements différés et du versement d'un complément de dotation exceptionnel, le tout dans un contexte de la crise sanitaire aigu. Plusieurs explications peuvent compléter cet état de fait : l'augmentation du coût de la vie, la baisse des ressources propres liée à la crise sanitaire (hébergement, indemnité d'occupation du bar attendant au bâtiment de place Navone, inscriptions en bibliothèque, entre autres). Les effets conjugués d'augmentation des frais de fonctionnement et de baisse des ressources propres ont abouti à ce résultat.

Le représentant du ministère indique qu'il sera tenu compte de cette situation. La directrice de l'EFR souligne que l'établissement s'efforce d'améliorer la vente des ouvrages, de valoriser les locaux et d'obtenir des ressources fléchées, mais le problème structurel ne s'en trouve réglé qu'en partie. Une réflexion est également en cours pour lancer une campagne pluriannuelle de mécénat.

Un accompagnement du ministère est nécessaire par l'attribution d'un complément de subvention pour charge de service public. La marge d'action est inexistante, les 200 000 euros déjà attribués ne permettant que d'absorber l'augmentation du coût des fluides et la revalorisation des salaires du personnel local. Le risque à terme sera de devoir diminuer l'activité scientifique, car les recettes liées aux dispositifs nouveaux, la rationalisation des dépenses et l'augmentation des ressources propres restent un exercice limité.

S. Sur estime que le mécénat peut être porteur, mais c'est une activité qui demande une expertise. La directrice de l'EFR indique qu'une consultante s'est rendue récemment à Rome pour un premier état des lieux. Il conviendrait par ailleurs d'identifier un personnel dédié à cette activité, ressource humaine dont l'établissement ne dispose pas.

L'agent comptable de l'EFR procède à la lecture de la délibération.

Le budget rectificatif 2022-1 est adopté à l'unanimité.

4. Demande de remise gracieuse

La directrice expose une demande de remise gracieuse formulée par l'agent comptable de l'EFR à la suite d'un contrôle de la Cour des Comptes en 2021. L'indemnité de gestion, accordée aux agents comptables d'EPSCP dans le cadre de leurs fonctions, a été supprimée en 2017, lors de la mise en œuvre du RIFSEEP. Or, aucune compensation n'a été prévue par le dispositif pour les agents comptables affectés à l'étranger. À la suite de multiples sollicitations auprès de la tutelle pour obtenir un éclairage sur la compensation de cette indemnité, il est apparu que l'indemnité de gestion n'était pas due pour les agent comptables d'ESPCP affectés à l'étranger. L'indemnité de gestion a continué à être versée à l'EFR jusqu'en 2019 puis le versement a été arrêté par mesure de précaution.

La directrice de l'EFR lit la communication qu'elle a faite lors de l'audience à la Cour des Comptes en mai 2022. La délibération relative à la remise gracieuse est soumise au vote du conseil d'administration.

Y.-M. Bercé demande si le Médiateur a été saisi. Il est répondu par l'affirmative. Celui-ci a été sollicité en 2021, mais a répondu qu'il fallait attendre la position de la DGRH. Or, entre temps, le contrôle de la Cour des Comptes est intervenu.

Le conseil d'administration approuve la demande de remise gracieuse formulée par l'agent comptable de l'EFR par neuf oui, un blanc et deux abstentions.

5. Point sur le plan d'action égalité professionnelle et lutte contre les discriminations

Plusieurs actions ont été menées ces derniers mois. Le dispositif de signalement est désormais opérationnel : un courriel générique de signalement a été créé. De même, une page dédiée a été insérée sur le site internet de l'EFR. Par ailleurs, la mention du Référent apparaît désormais dans la documentation interne de l'EFR (guide du résident, livret d'accueil des nouveaux personnels), mise à disposition sur l'intranet. Les fiches de poste publiées dans le cadre de recrutements mentionnent systématiquement la politique de l'établissement en la matière. Une formation de sensibilisation a été dispensée aux chefs de service en juin 2022, et l'opération sera renouvelée pour l'intégralité du personnel en septembre 2022.

6. Rapport d'activité 2021

La version proposée au présent conseil est une version provisoire, dans l'attente de la correction des dernières coquilles. Ce rapport d'activité est le dernier du contrat quinquennal 2017-2021. L'année 2021 a été une année consacrée à l'autoévaluation de l'établissement, dont le rapport a été produit auprès du HCERES en avril 2021. Le HCERES a communiqué une date de transmission du rapport provisoire à l'EFR en juillet 2022. L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, qui a pesé lourdement sur les services. La fin de l'état d'urgence a été décrétée le 31 mars 2022. Le Latium a été une des régions les moins touchées, ce qui a permis de maintenir un niveau d'activité satisfaisant. La directrice de l'EFR remercie le personnel de l'EFR pour son sens du service public et son attachement au bon fonctionnement de l'établissement.

L'année 2021 est par ailleurs l'année qui a vu la publication du décret 2021-146 sur les Écoles françaises à l'étranger, qui modifie le décret de 2011. Ce décret inscrit au plan réglementaire l'existence du réseau des Écoles françaises à l'étranger et met en place le Comité d'orientation stratégique (COS), dont la composition a été publiée récemment au Bulletin Officiel. Ce décret a permis de réviser, en conséquence, le règlement intérieur de l'EFR. Ensuite, l'année 2021 a été celle du renouvellement du contrat collectif du personnel local avec la signature, le 10 novembre 2021, du contrat pour la période 2021-2023. L'année 2021 a été pour l'EFR l'année de présidence du réseau des EFE, également pour la production du rapport d'autoévaluation et de la note d'orientation stratégique pour le réseau des EFE. La visite des évaluateurs du HCERES s'est déroulée du 4 au 6 novembre 2021 (le 8 novembre 2021 au Centre Jean Bérard de Naples), des entretiens s'étant au préalable tenus à Paris en octobre 2021 pour le réseau. La directrice remercie le service administratif pour la coordination de la collecte des nombreux documents soumis lors de l'autoévaluation ainsi que pour avoir parfaitement assumé la charge qu'a représentée cette visite sur le plan logistique.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire déclarée en 2020, entraînant des dysfonctionnements dans certains services (accueil) du fait de l'absence de personnels, de sérieux freins à la reprise du service après maladie (nécessité de produire un test négatif pour sortir d'isolement), des difficultés de vaccination pour les personnels expatriés et une gestion de l'accueil des boursiers rendue difficile. Malgré ces contraintes, la bibliothèque est restée ouverte depuis le mois de septembre 2020, la communauté scientifique s'étant félicitée de cette ouverture sans interruption. Au plan scientifique, la crise en 2021 a eu pour conséquence une réalisation partielle

des projets. Les membres scientifiques, notamment, ont été limités dans leurs possibilités de créer des contacts au plan scientifique et dans leur accès aux sites archéologiques et aux dépôts d'archives. Pour compenser ces difficultés, et compléter les recherches entreprises, ils pourront, après leur sortie de l'EFR, être accueillis quelques mois à l'EFR comme chercheurs résidents. En revanche, la possibilité d'accéder aux ressources de la bibliothèque à distance est un acquis très positif. De nombreuses manifestations scientifiques ont été organisées par voie de visioconférence, ce qui reste un outil utile, mais qui nécessite une solide sécurité informatique. La crise sanitaire a aussi débouché sur une nécessairement réflexion sur les déplacements et les temporalités de la recherche ; l'établissement donne désormais la priorité aux séjours longs.

En 2021 s'est interrompu un projet de recherche Marie Curie du fait de l'obtention par le chercheur d'un poste stable à l'université de Lorraine en qualité de maître de conférences. Enfin, l'année 2021 a vu la mise en place d'un dispositif nouveau d'accueil, les délégations d'enseignants-chercheurs, soutenu par une subvention spécifique de la tutelle.

Les programmes structurants au titre du contrat pluriannuel 2022-2026 ont été mis en place dès le début de l'année (26 projets). Pour ce qui concerne la diffusion des savoirs, le cycle des « Lectures méditerranéennes » a repris, tout comme La nuit des idées. Le chantier de restauration du palais Farnese a été poursuivi. En septembre 2021 a été organisé à Rome le séminaire des EFE, sur le thème « recherche et musée ».

7. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration.

8. Questions diverses

La directrice remercie Pierre Savy pour le travail accompli pendant six ans à la direction des études pour le Moyen Âge, ainsi que pour sa participation en tant que membre du conseil d'administration.

La séance est close à 18h05.